

SUJET N° 27 -

LA CROIX ROUGE

INTRODUCTION

La Croix Rouge est une organisation non gouvernementale internationale ayant pour rôle de venir au secours des personnes vulnérables. Elle se donne donc pour tâche de prévenir et d'atténuer la souffrance humaine dans les pays où elle est implantée. Elle se base sur une organisation à la fois locale qu'internationale et des principes fondamentaux pour agir de par le monde.

Quelle est donc l'organisation et les principes sur lesquels se fonde l'action de la Croix Rouge.

Quels sont ses domaines d'intervention ? A-t-elle réussi sa mission ?

Que peut-elle faire pour améliorer ses prestations ?

I / ORGANISATION DE LA CROIX ROUGE ET SES PRINCIPES FONDAMENTAUX

A - Organisation

Au niveau supérieur, il y a le Comité International de la Croix Rouge basé en Suisse dont le rôle est d'intervenir dans les conflits armés internationaux en apportant l'aide humanitaire.

- o Ensuite, il y a la Fédération des sociétés nationales de la Croix Rouge et du Croissant Rouge. Elle intervient aux niveaux des conflits internes, des déplacements de populations et réfugiés pour apporter l'aide humanitaire.
- o Enfin, il y a les sociétés nationales de la Croix Rouge. Elles s'occupent des personnes vulnérables au niveau local et surtout de la sensibilisation préventive, pour ne pas que les conflits dégénèrent sous forme de guerre.

B - Principes de la Croix Rouge

Elle se fonde sur sept (7) principes fondamentaux pour agir :

- l'impartialité
- la neutralité
- l'humanité
- l'indépendance
- le volontariat
- l'unité
- l'universalité.

II/ DOMAINES D'INTERVENTION ET ACTIONS

Dans la constellation des organisations humanitaires, la Croix Rouge a un rôle particulier. Sa spécificité provient de plusieurs facteurs.

En premier lieu, elle a reçu un mandat des Etats partis aux conventions de Genève de 1949, c'est-à-dire, la totalité des Etats du monde qui ont reconnu son

caractère humanitaire et son impartialité dans les conflits armés, internationaux ou non.

Ces mêmes Etats se sont engagés à respecter en tout temps l'obligation de la Croix Rouge, d'agir conformément aux principes fondamentaux du mouvement vis-à-vis de tout pouvoir.

Selon les termes des conventions de Genève, l'action de la Croix Rouge vise à :

- Améliorer le sort des blessés, des malades dans les forces armées en campagne ;
- Suivre le traitement des prisonniers de guerre ;
- Protéger les personnes civiles en temps de guerre ;
- Contribuer à préserver la paix dans le monde ;
- Alléger les souffrances des personnes vulnérables.

III/ BILAN

La Croix Rouge, il faut le reconnaître, est l'une des organisations humanitaires, les plus actives dans le monde. Avec des moyens logistiques adéquats, on les voit partout où il y a des tensions et des conflits : au Libéria, en Somalie, en Angola, au Kosovo, en Afghanistan ... ainsi que dans les pays accueillant des réfugiés (Côte d'Ivoire).

Elle fait également des campagnes pour prévenir la guerre dans les pays non encore touchés par ce type de conflit.

Mais force est de reconnaître que beaucoup reste à faire, surtout dans la prévention des conflits.

IV/ PERSPECTIVES

Certaines populations n'ont pas encore compris le rôle de ces soldats de l'humanitaire. Elles les assimilent soit à des espions, soit à des agents à la solde de certains gouvernements etc.

Pour que son action soit bien perçue, la Croix Rouge doit s'engager à créer, des chaînes de télévision spéciale et de Radio, comme les confessions religieuses, pour faire uniquement de la sensibilisation et montrer à travers des films les méfaits de la guerre.

CONCLUSION

La Croix Rouge, mène des actions d'envergure en direction des personnes vulnérables victimes de conflits armés ou de la famine ou catastrophes naturelles. Mais, elle gagnerait mieux à axer son action sur la prévention des conflits.